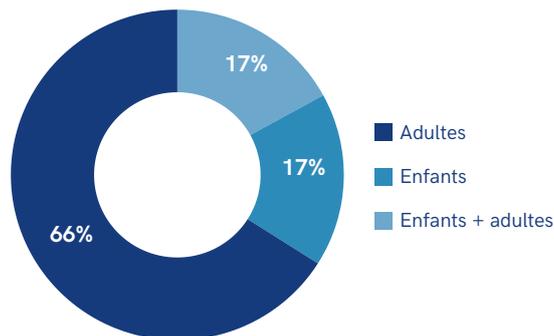


LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS DE L'ENQUÊTE

La Fédération Hospitalière de France (FHF) et le Groupe national des Etablissements Publics Sociaux et médico-sociaux (GEPSo) se sont associés pour réaliser une **enquête sur la situation budgétaire et financière en 2024 des ESMS publics du champ du handicap**.

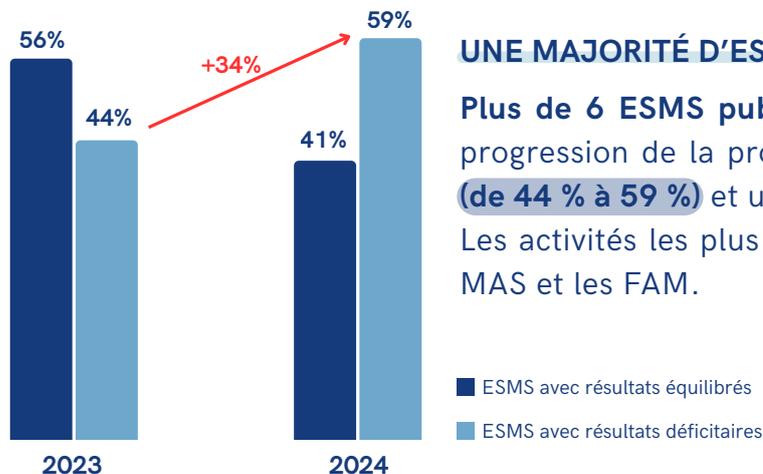
SECTEUR D'INTERVENTION DES RÉPONDANTS

L'échantillon des répondants de l'enquête représente **30 % des ESMS publics** et **43 % des places proposées** dans le secteur public : ce sont **120 entités juridiques** représentant **328 ESMS**, soit **22 444 places**.



UNE ACTIVITÉ GLOBALEMENT SOUTENUE,

Avec plus de la moitié des ESMS répondants à l'enquête ayant un taux d'activité **supérieur à 95 %** en 2024.



UNE MAJORITÉ D'ESMS PUBLICS EN DÉFICIT EN 2024

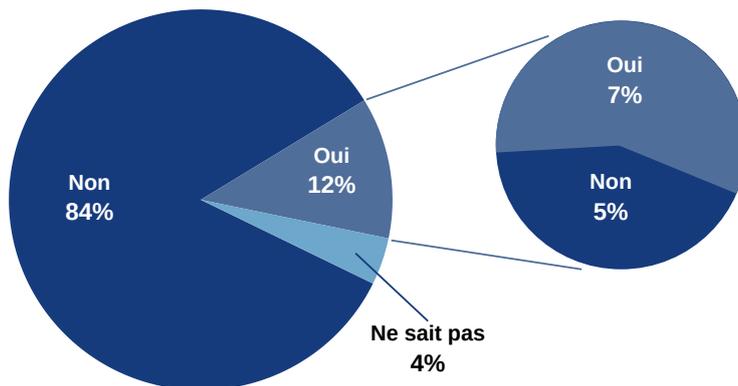
Plus de **6 ESMS publics sur 10 en déficit en 2024**, avec une nette progression de la proportion d'ESMS déficitaires entre 2023 et 2024 (**de 44 % à 59 %**) et un taux moyen de résultat en diminution. Les activités les plus impactées par ces difficultés financières sont les MAS et les FAM.

DES DIFFICULTÉS DE TRÉSORERIE QUI SE POURSUIVENT ET S'AGGRAVENT :

12 % des ESMS publics font état de difficultés de trésorerie en 2024 et **7 %** ont été dans l'obligation d'avoir recours à l'ouverture d'une ligne de trésorerie. La moitié des ESMS autonomes publics ont une trésorerie **inférieure à 83 jours** d'avance.

L'ESMS a-t-il rencontré des problèmes de trésorerie en 2024 ?

Si oui, cela a-t-il nécessité l'ouverture d'une ligne de trésorerie ?



DÉLAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS :

Au niveau des ESMS autonomes, l'analyse fait apparaître un allongement des délais de paiement des fournisseurs, avec une médiane située à **35 jours en 2023** qui passe à **40 jours en 2024**.

AIDES EXCEPTIONNELLES OBTENUES :

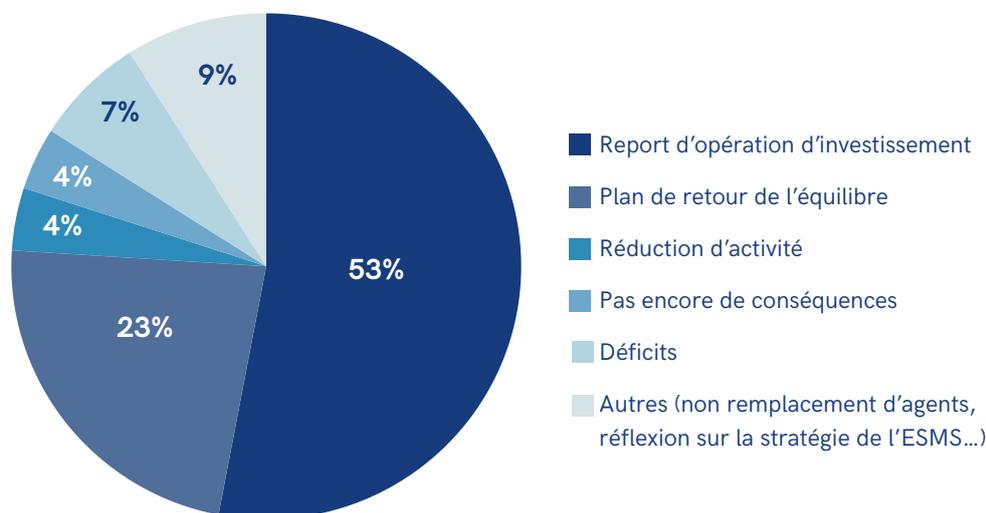
Ces résultats financiers dégradés prennent en compte les aides exceptionnelles reçues en 2024 par les ESMS : ce sont **43% des ESMS** qui ont bénéficié d'un soutien financier exceptionnel.

DES DIFFICULTÉS FINANCIÈRES DONT LES CAUSES SONT CONNUES :

Les gestionnaires publics, interrogés sur les causes de la dégradation financière qu'ils ont pu observer, évoquent prioritairement **l'insuffisance de compensation des revalorisations salariales** (dont 90 % estiment qu'elle a un impact significatif ou majeur sur la dégradation financière), et **l'impact de l'inflation sur les charges d'exploitation** (85 %).

LES CONSÉQUENCES DE LA DÉGRADATION DE LA SITUATION FINANCIÈRE DES ESMS PUBLICS :

Les conséquences sont pour plus de la moitié des ESMS des reports d'opérations d'investissement et pour un quart d'entre eux un plan de retour à l'équilibre.



□ La FHF et le GEPSO s'inquiètent de la pente financière sur laquelle s'engagent les ESMS du secteur du handicap, rejoignant progressivement celle des EHPAD.

□ Ils rappellent les difficultés particulières auxquelles l'ensemble du secteur médico-social public est confronté :

✓ Une situation de désavantage concurrentiel pour les ESMS publics lié à des différences de traitement socio-fiscal pour les charges assises sur les salaires par rapport aux ESMS privés ;

✓ Une hausse insoutenable du taux de cotisation retraite (CNRACL) des seuls employeurs publics de +13 points en 4 ans, dont la compensation prévue par la branche autonomie ne sera que partielle ;

✓ Et encore une partie des personnels des ESMS autonomes du secteur handicap qui restent exclus du bénéfice du Complément de Traitement Indiciaire (CTI) du Ségur de la Santé, générant des départs d'agents et des difficultés de plus en plus importantes à recruter.